

PTGE Douze - Atelier du comité multi-acteurs  
1<sup>ère</sup> session de travail collective sur le contenu de 11  
actions phare du futur PTGE



17 février 2026 à Mauvezin d'Armagnac, Lisode

## Sommaire

---

<b>1. CONTEXTE DU PTGE .....</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte du projet.....	3
1.2. Objectifs de la démarche.....	3
1.3. Processus de concertation .....	4
1.4. Rappel de ce qui a été fait à ce jour.....	4
<b>2. ORGANISATION DE L'ATELIER DU 17 FEVRIER.....</b>	<b>6</b>
Ce document synthétise les échanges ayant eu lieu le 17 février 2026 entre les 16 membres du comité multi-acteurs présents. Deux membres de l'EPTB a3 étaient présents et ont co-animé l'atelier avec Emmanuelle ESPUCHE du bureau d'études Lisode : Rosine GOINEAU et Florian URBAN. ....	
2.1. Objectifs de l'atelier .....	6
2.2. Déroulement .....	6
2.3. Participant(e)s.....	6
<b>3. INTRODUCTION DE L'ATELIER, RAPPEL DES VALEURS DU PTGE .....</b>	<b>7</b>
3.1. Introduction.....	7
3.2. Réaffirmer les valeurs et le « cap » du PTGE de la Douze .....	8
<b>4. RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE .....</b>	<b>9</b>
4.1. GROUPE « Actions visant à améliorer la qualité de l'eau et des cours d'eau » .....	10
4.2. GROUPE « Actions expérimentales vis-à-vis des filières (circuits courts, réutilisation d'eaux usées...) » .....	16
4.3. GROUPE « Actions de (ré)implantation de prairies et de valorisation de systèmes agropastoraux » .....	23
4.4. GROUPE « Actions d'aménagement pour gérer l'infiltration, les écoulements d'eau et les crues ».....	28
<b>5. EVALUATION DE L'ATELIER.....</b>	<b>36</b>

# 1. CONTEXTE DU PTGE

---

Ce document restitue les échanges ayant eu lieu lors du 7<sup>ème</sup> atelier du comité multi-acteurs dans le cadre de la démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin versant de la Douze. Un glossaire est disponible en fin de document, apportant des précisions sur les sigles, acronymes, et le vocabulaire spécifique à la gestion de l'eau pouvant être utilisé dans la restitution des échanges (Glossaire).

## 1.1. Contexte du projet

Un PTGE vise à mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau, reposant sur une approche globale à l'échelle du bassin versant. Conformément à l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015, modifiée par l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019, le projet de territoire est un **engagement entre les acteurs de l'eau** permettant de mobiliser les outils qui permettront de **respecter une gestion quantitative équilibrée, en prenant également en compte la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques**.

Ces démarches reposent sur une **approche globale et co-construite** de la gestion de la ressource en eau et ont pour objectif d'aboutir à un programme d'actions permettant **d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources** disponibles, en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en préservant la qualité de la ressource en eau et en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Par délibération institutionnelle en date du 4 novembre 2015, la CLE du SAGE Midouze a confié l'animation du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Douze à l'Institution Adour (devenu EPTB a3), lancé officiellement au cours d'une réunion publique le 29 novembre 2021.

## 1.2. Objectifs de la démarche

Le PTGE de la Douze couvre l'ensemble du bassin versant de la Douze, de sa source à Gazax-et-Baccarisse (32) jusqu'à la confluence avec le Midou à Mont-de-Marsan (40), y compris tous ses affluents. Ce territoire représente une superficie de 1 224 km<sup>2</sup>, comprenant 67 communes, 8 EPCI, à cheval sur 2 départements et 2 régions.

Les actions du projet de territoire chercheront à satisfaire plusieurs enjeux : anticiper et s'adapter au changement climatique, atteindre la satisfaction des besoins en eau (salubrité, milieu, irrigation), améliorer la qualité des masses d'eau, participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels et approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser.

Cette démarche est soumise à validation de la CLE du SAGE Midouze et repose sur une concertation très large auprès de tous les usagers et acteurs du bassin versant. Le PTGE se déroulera en quatre phases (le calendrier prévisionnel peut évoluer) :

- Phase 1 : **Etat des lieux et diagnostic** : Réunir les connaissances et réaliser les études nécessaires pour élaborer la suite de la démarche.
- Phase 2 : **Définition d'orientations stratégiques** en s'appuyant sur l'état des lieux, enjeux, usages de la ressource en eau identifiés au préalable, afin de parvenir à un consensus entre les acteurs, pour répondre à ces enjeux et objectifs tout en gardant une vision territoriale.
- Phase 3 : **Actions et analyses multicritères** : Selon une échelle d'ambition, élaboration d'actions sous forme de scénarios et analyses multicritères en tant qu'outil d'aide à la décision (OAD). (*→ L'atelier du 17/02/2026 poursuit cette 3<sup>ème</sup> phase*)
- Phase 4 : **Rédaction de fiches d'actions** avec définition de leurs modalités de mise en œuvre : indicateurs, maîtrise d'ouvrage, portage en partenariat, contenu, etc.

### 1.3. Processus de concertation

La démarche de projet de territoire a été engagée avec une réelle volonté politique de concertation, de transparence, de respect et d'écoute des opinions de chaque partie. Cette démarche repose sur la garantie d'échanges avec l'ensemble des acteurs représentatifs du bassin versant pour la construction et la validation d'un projet commun.

Pour une mise en œuvre efficace des principes de la concertation et du dialogue territorial, l'EPTB a3 est appuyée par la SCOP Lisode<sup>1</sup>. Lisode est chargé d'organiser le dialogue territorial tout au long de la démarche, notamment les ateliers de la concertation et les réunions publiques.

### 1.4. Rappel de ce qui a été fait à ce jour

Suite au lancement officiel du PTGE, un travail préliminaire a été réalisé afin d'éviter une « redite » du PTGE Midour, réalisé sur le territoire voisin, et dont le programme d'actions est actuellement mis en œuvre. Plusieurs acteurs concernés par le Midour sont également concernés par le PTGE du bassin versant de la Douze.

- 2022 : Deux ateliers et des entretiens afin de constituer des instances de dialogue spécifiques au territoire de la Douze, traduisant les caractéristiques de ce bassin versant.
- 2022 - 2023 : Constitution de trois grandes instances de dialogue : 1 comité de pilotage, 1 comité technique et 1 comité multi-acteurs. Ce comité multi-acteurs (CMA) a fait l'objet d'une attention particulière et comprend trois groupes distincts d'acteurs du territoire :
  - 1) un panel d'usagers de l'eau, recrutés sur la base du volontariat entre fin 2022 et début 2023 ;

---

<sup>1</sup> <https://www.lisode.com/accueil/>

2) un groupe de personnes ressources, représentants d'usagers, souvent à l'échelle de départements ;

3) un groupe d'observateurs, que l'on retrouve en comité technique.

- 2023 : trois ateliers de diagnostic partagé avec le CMA et un atelier avec le COTECH.
- 2024 : quatre ateliers avec le CMA pour travailler le Bilan Besoins Ressources et un diagnostic de la qualité de l'eau.
- 2025 : une série d'entretien auprès des acteur(trice)s impliqué(e)s sur les leviers et les possibles freins à la réussite de l'aboutissement du PTGE. Un atelier de restitution de la synthèse de cette enquête et de discussion sur la méthode et les avancées du bilan besoins – ressource et sur la construction du futur programme d'action.
- 2026 : Un 1<sup>er</sup> atelier en janvier avec le CMA pour identifier une liste d'actions à travailler en priorité dans 3 ateliers de concertation, de façon collective.

## 2. ORGANISATION DE L'ATELIER DU 17 FEVRIER

Ce document synthétise les échanges ayant eu lieu le 17 février 2026 entre les 16 membres du comité multi-acteurs présents. Deux membres de l'EPTB a3 étaient présents et ont co-animé l'atelier avec Emmanuelle ESPUCHE du bureau d'études Lisode : Rosine GOINEAU et Florian URBAN.

### 2.1. Objectifs de l'atelier

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Réaffirmer les valeurs et le « cap » du PTGE de la Douze
- Approfondir la réflexion sur 11 actions « phares » du PTGE de la Douze
- Préfigurer des futures fiches action du PTGE

### 2.2. Déroulement

L'atelier s'est déroulé l'après-midi du 17 février 2026, dans la salle des fêtes de Mauvezin d'Armagnac. Le programme de la rencontre était le suivant :

Horaire	Activité
13h45	Arrivée des participant(e)s, accueil café
14h15	Mot d'introduction
14h30	Réaffirmer en plénière les valeurs et le « cap » du PTGE de la Douze
15h00	1 <sup>er</sup> temps de travail sur 11 actions phares (en sous-groupes)
15h45	2 <sup>ème</sup> temps de travail sur 11 actions phares (en sous-groupes)
16h30	Restitutions croisées
16h55	Evaluation anonyme de l'atelier, mot de clôture
17h00	Fin de l'atelier

### 2.3. Participant(e)s

Le contexte climatique n'étant pas favorable, seules 17 personnes ont pu participer à l'atelier. La tempête Nils avait généré beaucoup de dégâts dans le Gers et les Landes la semaine précédente (vents violents et inondations). L'EPTB a3 a tout de même souhaité maintenir l'atelier pour ne pas faire glisser le calendrier au printemps, période durant laquelle les exploitants agricoles ne sont pas disponibles.

NOM	Prénom	Structure
BALLAS	Stephane	Chambre agriculture 32
BALEN	Adrien	Représentant Chambre agriculture 32
BAQUE	Thierry	Chambre agriculture 32
BATS	Astrid	Mont-de-Marsan Agglomération

NOM	Prénom	Structure
BEZIAT	Rémi	Pisciculture
CASTAY	Lily	Arbre et Paysage 32
CHANUT	Michel	Syndicat Mixte des bassins versants du Midour et de la Douze (32)
HURTES	Sophie	ADASEA 32 + CATZH 32
JUNCA-BOURIE	Jean	Agence de l'eau Adour-Garonne
LAPORTE	Régis	Commune de Cazaubon
NOUGARO	Aline	Amis de la Terre 40
RANDE	Christophe	Représentant Chambre agriculture 40
REQUIER	Luc	Vivadour
SENEGAS	Alban	Irrigadour
SERIS	Manon	Fédération des Chasseurs du Gers
SOURBES	Thomas	Arbre et Paysage 32 (stagiaire)
TINTANE	Mathieu	Représentant Chambre agriculture 40

### 3. INTRODUCTION DE L'ATELIER, RAPPEL DES VALEURS DU PTGE

#### 3.1. Introduction

De nombreux(es) participant(e)s n'étant pas présent(e)s au précédent atelier, Emmanuelle a rappelé comment il s'était déroulé et les résultats qui avaient été produits. Elle a expliqué que les actions « phare » travaillées dans l'actuel atelier avaient été identifiées par les participant(e)s présent(e)s le 27 janvier.

Au total, sur 81 actions citées depuis le début de la démarche de PTGE, 21 actions « phare » ont été identifiées par le CMA comme « prioritaires à travailler en atelier de concertation ». Le choix a été fait d'en travailler 11 dans l'atelier du 17 février, puis 11 autres dans l'atelier à venir du 3 mars. Emmanuelle a expliqué que les actions relatives à de la « création de ressource et à du stockage » avaient été gardées pour être travaillées le 3 mars car Stéphane SIMON de l'EPTB a3 pourrait être présent et pourrait répondre aux questions concernant leur faisabilité.

Emmanuelle a expliqué que les 4 ilots de tables installés permettraient de travailler 4 thématiques d'actions :

- Des actions d'aménagement pour gérer l'infiltration, les écoulements d'eau et les crues,
- Des actions de (ré)implantation de prairies et de valorisation de systèmes agropastoraux,
- Des actions expérimentales vis-à-vis des filières (circuits courts, réutilisation d'eaux usées...),
- Des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et des cours d'eau (études, gouvernance).

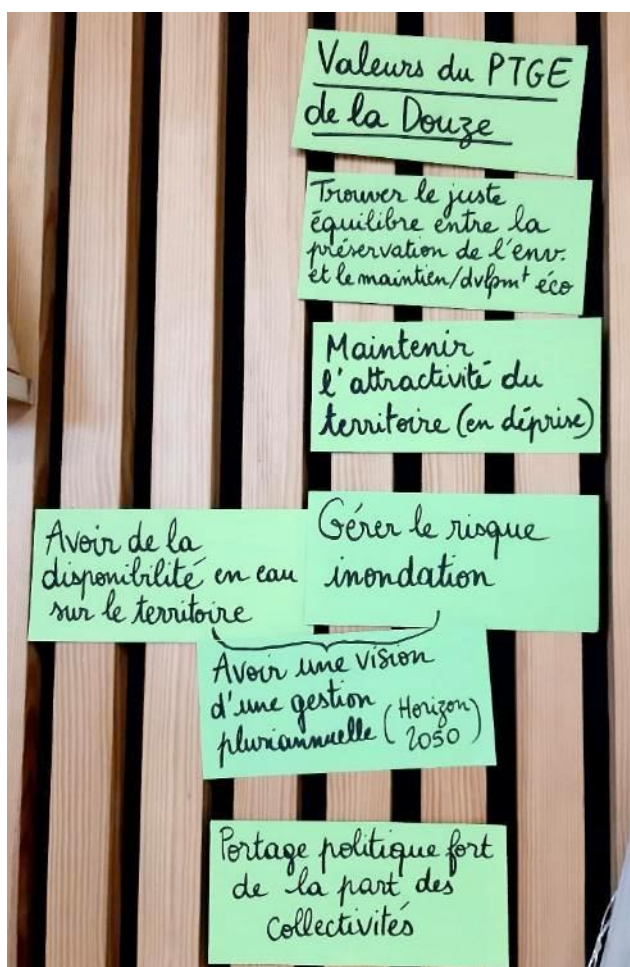
En fonction de leurs affinités avec les 4 thématiques, les membres du CMA se sont répartis sur les 4 ilots de tables, en se mélangeant autant que possible et en équilibrant la taille des 4 groupes. Puis Emmanuelle a demandé à chaque groupe de choisir une personne

responsable de la restitution de leurs échanges lors de la restitution finale. Elle a expliqué que chaque groupe pourrait tourner 1 fois, pour travailler au total sur 2 thèmes, avec un 1<sup>er</sup> temps de travail de 45mn, puis un 2<sup>nd</sup> de 30mn. Les personnes chargées des restitutions ont eu la consigne de rester à leur table de début, pour garder la « mémoire » des discussions et pour pouvoir la restituer en fin d'atelier.

### 3.2. Réaffirmer les valeurs et le « cap » du PTGE de la Douze

Une fois les participant(e)s installé(e)s, Emmanuelle a rappelé les valeurs guidant le PTGE de la Douze.

Celles-ci ont été affichées, et une discussion a été ouverte en plénière sur les compléments à y ajouter. L'objectif était de réaffirmer l'importance de garder une cohérence globale dans le programme d'actions à construire, en s'appuyant sur les valeurs fondatrices du PTGE.



← Des participants ont précisé que la gestion quantitative planifiée dans le PTGE devrait être pluriannuelle (en visant un horizon lointain, comme 2050), pour aussi bien anticiper les périodes d'inondation que de sécheresse, et planifier un ordre cohérent d'actions à mettre en œuvre.

Un autre participant a rappelé qu'un portage politique fort était indispensable pour donner de la crédibilité et de la visibilité au projet de territoire.

## 4. RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE

Des groupes de 3 à 6 personnes se sont installés à chaque îlot de table. Ces groupes avaient à disposition une trame de fiche action vide (à compléter collectivement), ainsi qu'une carte pour localiser l'échelle géographique de l'action et/ou les zones concernées. Les couleurs d'écriture des fiches action étaient celles issues de l'atelier précédent de janvier.

Nous restituons ci-après, pour chaque îlot de tables, les points de discussion remontés en plénière et les résultats bruts (trames de fiches actions complétées).



Les 4 groupes travaillent sur 2 à 3 actions. Lisode.

## 4.1. GROUPE « Actions visant à améliorer la qualité de l'eau et des cours d'eau »

### Points remontés en plénière lors de la restitution



#### Gouvernance et représentation des acteurs locaux :

- Les acteurs locaux se sentent dilués dans les instances comme la Commission Locale de l'Eau du SAGE Midouze.
- Les acteurs locaux souhaitent une représentation par cours d'eau (ex. : Gouaneyre, Estampon, Douze), avec des instances consultatives dédiées, car les faciès de ces 3 affluents sont totalement différents, avec des problématiques spécifiques, et doivent être gérés distinctement tenant compte de leurs particularités (d'usage, de pressions, de topographie et de pédologie).
- La CLE a une existence juridique, mais son pouvoir est limité face aux ministères. Un autre levier peut être les SAGE, qui sont opposables et peuvent intégrer certains éléments remontés par des usagers.

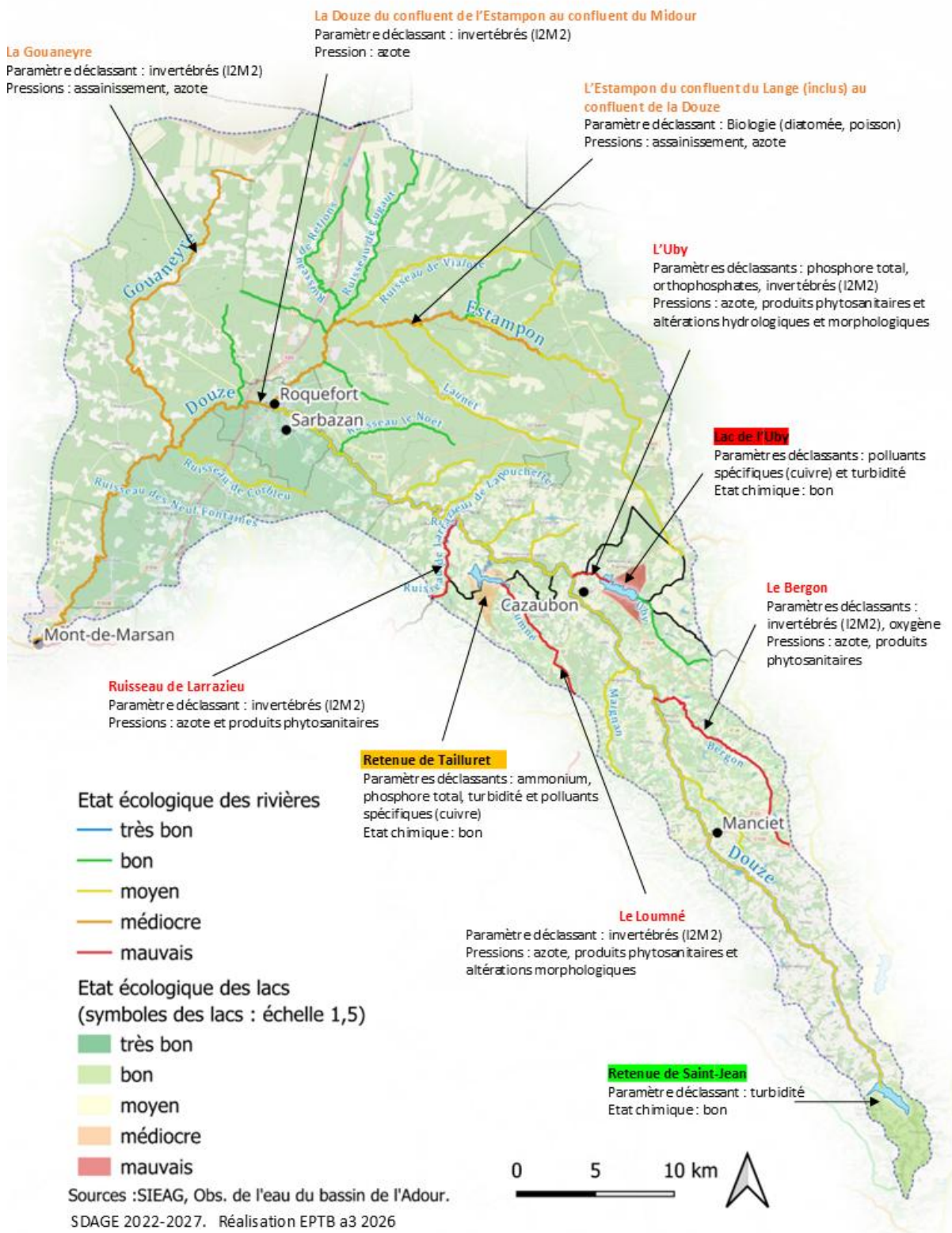
- Ne pas rajouter de la complexité à l'organigramme de la gestion de l'eau, déjà très complexe.
- Il faudra anticiper le lien entre ce type d'instance consultative d'usagers avec le comité de suivi du PTGE.

#### Etudes complémentaires sur la qualité de l'eau (voir carte page suivante) :

- L'état écologique des cours d'eau est mauvais (cf. état des lieux SAGE et SDAGE).
- Les matières en suspension mesurées à Cazaubon sont très importantes.

#### Priorités d'action identifiées sur ce thème :

- Reméandrage des cours d'eau pour réguler la température par rapport à la création de passes à poissons, qui ne seront pas efficaces si la température est trop élevée car les poissons ne remonteront pas dans un environnement n'étant pas favorable à leurs conditions de vie.
- Cibler les financements pour rendre supportables les actions non productives (n'apportant pas de gain économique à l'utilisateur la mettant en place) mais qui seraient bénéfiques pour l'environnement en termes d'impact sur la qualité d'eau, afin de les rendre accessibles aux acteurs locaux désireux de les mettre en place.
- Travailler avec les chambres d'agriculture et les collectivités pour identifier les bonnes pratiques à financer.



# Résultats bruts

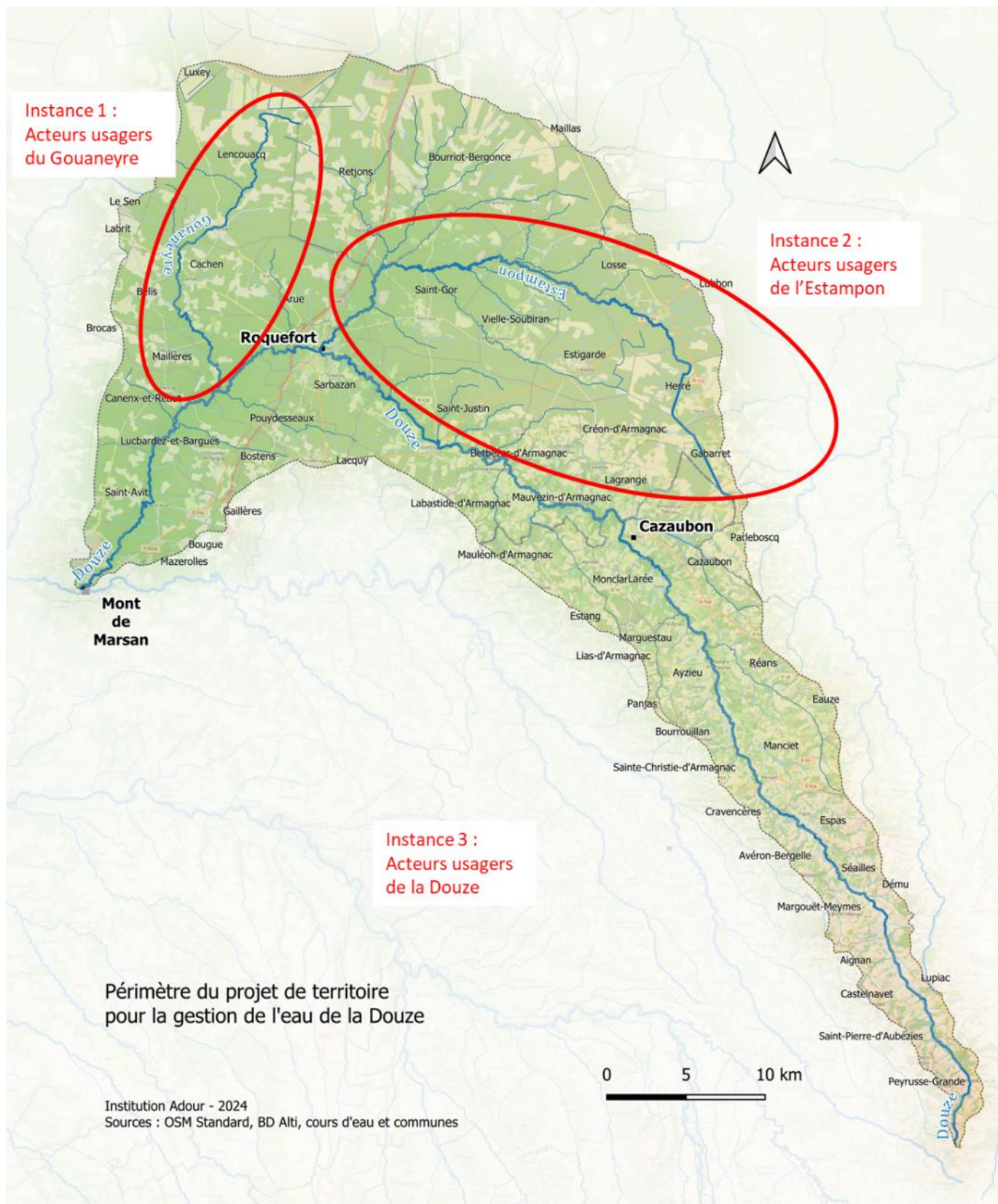
FICHE ACTION « Instaurer une gestion collégiale (ex. : CLE) pour l'aménagement des rivières : Groupe de travail sur la continuité écologique (passe à poissons, reméandrages) : choisir ensemble les meilleures options point par point selon les nécessités de chaque site ou ouvrage considéré »

<p><b>CONSTAT :</b></p> <p>Besoin de restauration du réseau hydrographique. Augmentation des températures, sécheresse, modification des microclimats ; Fragilité accrue des écosystèmes (forêts, cours d'eau). »</p> <p>Chaque cours d'eau a des problématiques bien spécifiques et les usagers ne sont pas suffisamment représentés au sein de la CLE.</p>	<p><b>BENEFICIAIRES</b> (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p>Action qui favorise la pérennité de l'activité piscicole : piscicultures et milieu sauvage.</p>
<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <p>Adapter les infrastructures naturelles (ex. : ralentissement des eaux via les ripisylves). Au-delà des bords de cours d'eau et des ripisylves, sur l'ensemble du bassin versant. Reméandrage à faire de manière localisée.</p>	<p><b>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p><b>PORTEUR(S) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs économiques (agricoles / pisciculture)</li> <li>• Habitants du territoire</li> <li>• Collectivités (qui représentent les citoyens)</li> <li>• Animateur capable de faire le lien avec la CLE</li> </ul>	<p><b>METHODE DE TRAVAIL</b> (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une sous-instance par cours d'eau (<u>Estampon</u>, <u>Gouanayre</u>, Douze) car ils sont très différents.</li> <li>- Une instance qui regroupe ces sous-instances (type « conseil des sages ») : instance consultative regroupant les usagers et acteurs locaux, formulant des avis à la CLE. Les décisions de la CLE doivent passer par la consultation de cette instance.</li> </ul>
<p><b>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2027 : .....</li> <li>• 2028 : .....</li> <li>• 2029 : .....</li> <li>• 2030 : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> </ul>	<p><b>SOURCES DE FINANCEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ?</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</b></p> <p>Avoir un groupe travail par cours d'eau. Qui anime ? Quel investissement ? Une animation est nécessaire pour éviter la dilution des propos et pour retranscrire au plus juste les points d'accord et de désaccord. Cibler les projets de restauration écologique – continuité pour les poissons en fonction de l'état écologique du milieu (prioriser les passes à poisson dans les zones « liste 2 »). Le maintien /renouvellement de la ripisylve et le reméandrage sont prioritaires. Accompagner les travaux à la gestion durable.</p>	



LOCALISATION DE L'ACTION « Instaurer une gestion collégiale (ex. : CLE) pour l'aménagement des rivières : Groupe de travail sur la continuité écologique (passe à poissons, reméandrages) : choisir ensemble les meilleures options point par point selon les nécessités de chaque site ou ouvrage considéré »

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



FICHE ACTION « Privilégier l'état qualitatif de l'eau (études complémentaires). »

<p><b>CONSTAT :</b></p> <p>Turbidité élevée, réchauffement des cours d'eau (cyanobactéries, manque d'oxygène) ; Pollution (pesticides, NH4, nitrates) et impacts sur la pisciculture ; Présence d'espèces exotiques envahissantes (ex : <u>Pseudorasbora parva</u>).</p>	<p><b>BENEFICIAIRES</b> (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A préciser : eaux de baignade ? Tourisme ?</li> <li>• Activité piscicole</li> <li>• Commune de Cazaubon (base de loisirs)</li> </ul>
--	---

<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 1<sup>er</sup> : maintenir un état qualitatif (« réaliste »)</li> <li>• Améliorer ce qui peut l'être</li> <li>• Accompagner pour pouvoir améliorer</li> </ul>	<p><b>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
---	--

<p><b>PORTEUR(S) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>	<p><b>METHODE DE TRAVAIL</b> (<i>Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?</i>)</p> <p>Financer des bonnes pratiques (prise en charge à 100%)</p> <p>Maïs / tournesol / semences : faire des couverts, du semis direct.</p> <p>Pisciculteur : gérer le « delta »</p>
---	---

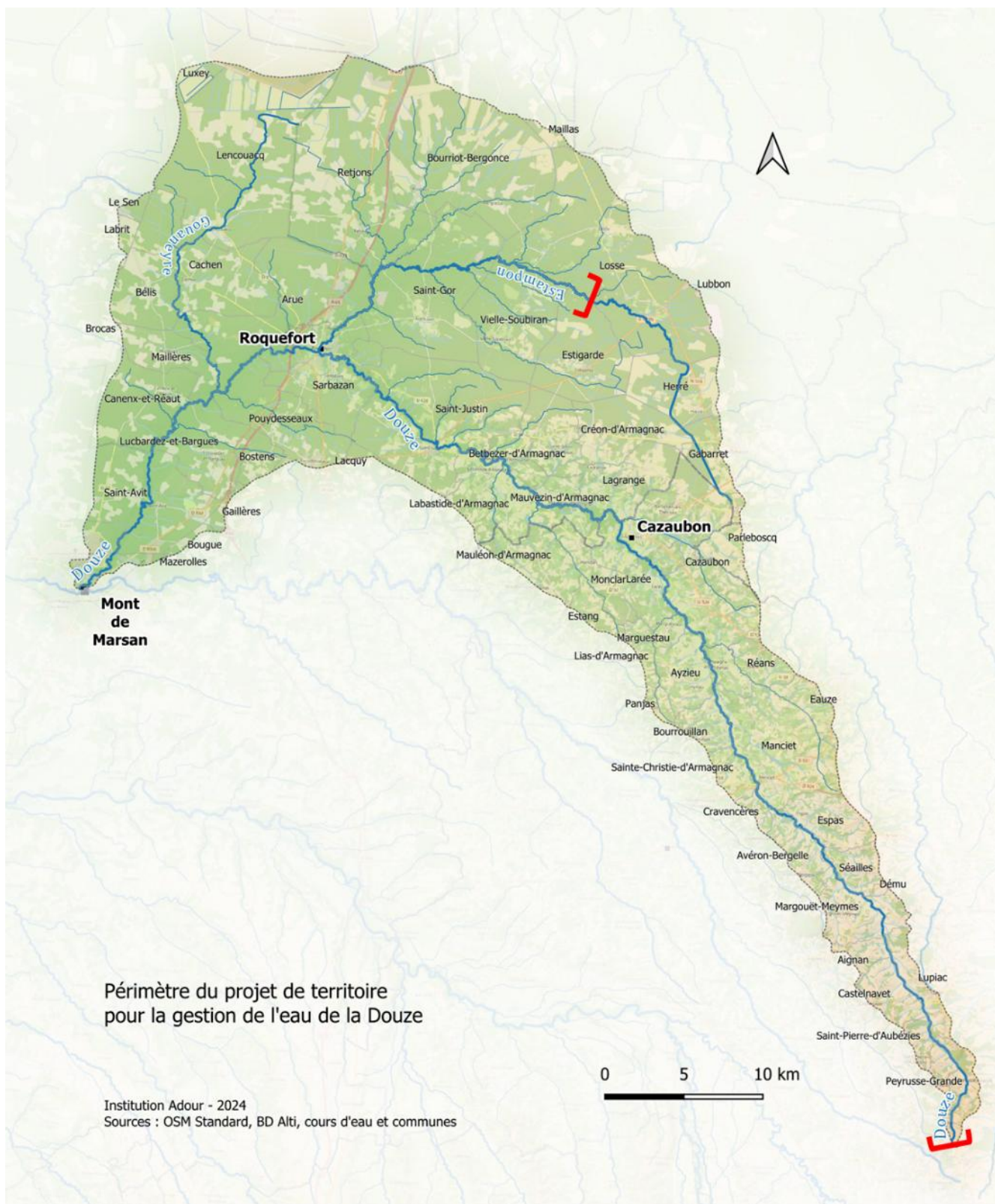
<p><b>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2027 : .....</li> <li>• 2028 : .....</li> <li>• 2029 : .....</li> <li>• 2030 : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> </ul>	<p><b>SOURCES DE FINANCEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
---	---

**POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :**

Quantité ne veut pas dire qualité, mais c'est une condition nécessaire (bien que pas forcément suffisante à son obtention). Réfléchir à faire remonter les contraintes et les actions déjà vertueuses mises en place.

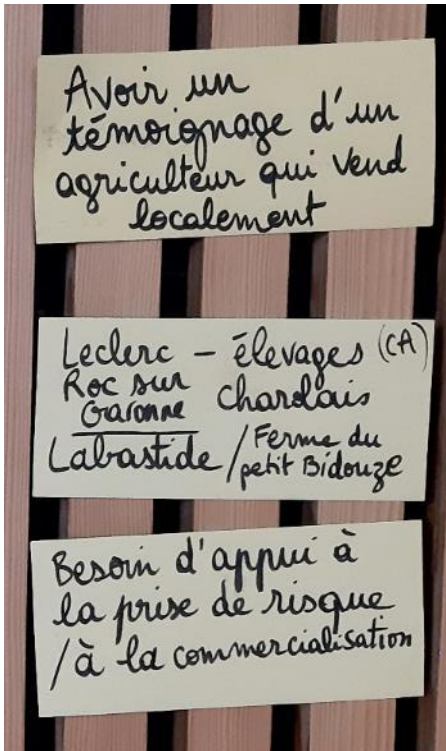
LOCALISATION DE L'ACTION « Privilégier l'état qualitatif de l'eau (études complémentaires).»

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



## 4.2. GROUPE « Actions expérimentales vis-à-vis des filières (circuits courts, réutilisation d'eaux usées...) »

### Points remontés en plénière lors de la restitution



#### Freins au développement des circuits courts :

- Le renforcement de la loi EgAlim peut encourager les circuits courts, mais leur développement se heurte à des réalités territoriales : la Douze (et plus largement le Gers et une partie des Landes hors côte) est un territoire peu peuplé et très rural. Les circuits courts y sont disponibles, mais le volume de consommateurs est faible.
- Magasins de producteurs peu solides financièrement et souvent éphémères.
- Compétences requises : les circuits courts demandent des compétences transverses (commercialisation, logistique, communication) que tous les exploitants ne maîtrisent pas.
- Temps de travail : la commercialisation prend du temps et se fait au détriment d'autres tâches sur l'exploitation.

Exemple : Un producteur d'Armagnac présent dans la salle a souligné que la commercialisation lui prend un temps considérable, ce qui nécessite des arbitrages difficiles.

#### Pistes d'action et réflexions

- Canaux de commercialisation :
  - o Besoin d'un accompagnement pour aider les exploitants à développer leurs réseaux de vente.
  - o Piste : Travailler avec des structures existantes (chambres d'agriculture, coopératives) pour mutualiser les efforts.
- Circuits courts vs. circuits traditionnels :
  - o Les circuits courts ne doivent pas déstabiliser les productions existantes sur le territoire.
  - o Raisonner en nombre d'intermédiaires plutôt qu'en kilomètres pour évaluer leur pertinence.
  - o Réfléchir à des modèles coopératifs pour mutualiser les moyens (ex. : abattoirs mobiles, achats groupés).

- Retours d'expérience :
  - o Exemples cités : La ferme du Petit Bidouze (à solliciter pour comprendre les freins et avantages rencontrés) ; témoignage d'un producteur d'Armagnac dans la salle.
  - o Demande : Recueillir des témoignages d'exploitants locaux sur leurs expériences en circuits courts.
  
- Étudier la faisabilité d'un accompagnement en commercialisation (ex. : formations, appui technique).
  
- Analyser les besoins en infrastructures (ex. : plateformes logistiques partagées).

#### Questions ouvertes

- Comment renforcer la viabilité économique des magasins de producteurs ?
- Comment accompagner les exploitants dans le développement de compétences commerciales ?
- Comment articuler circuits courts et circuits traditionnels sans créer de déséquilibres ?

#### En bref :

Les échanges autour des tables "Prairie/Élevage" et "Expérimentation/Circuits courts" ont mis en lumière des enjeux structurels pour le territoire :

- Fragilité de la filière élevage (accès à l'eau, rentabilité, charge de travail).
- Difficultés des circuits courts (faible volume de consommateurs, compétences requises).

# Résultats bruts

FICHE ACTION « Anticiper les besoins futurs en eau pour les nouvelles filières »

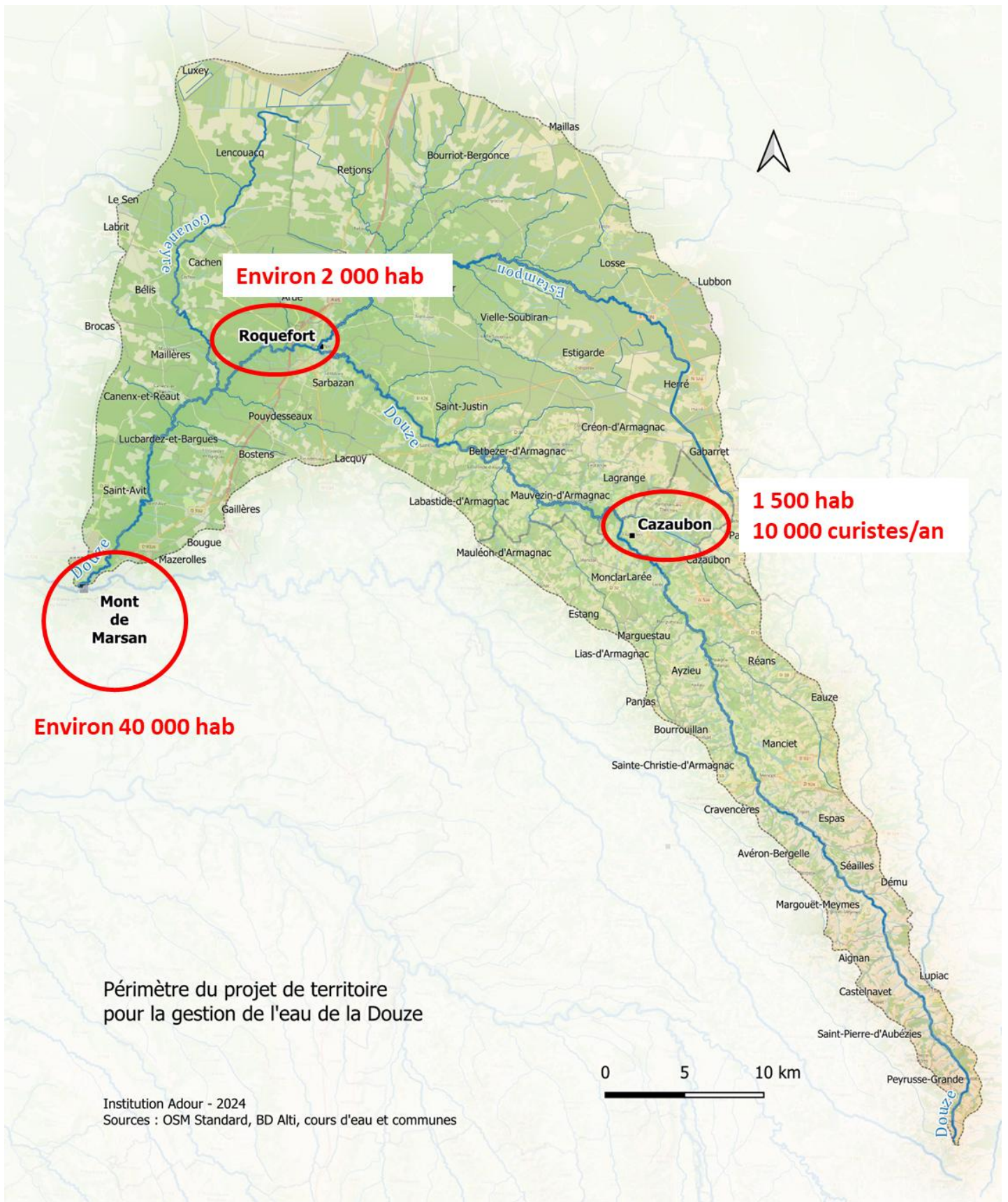
<p>CONSTAT :</p> <p>Dépendance à l'irrigation pour certaines cultures ;          Manque de débouchés pour des cultures alternatives ;          Manque de coordination et de vision systémique ;          Résistance au changement.</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper de nouvelles filières viticoles et agricoles favorisant le développement éco du territoire</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>	<p>METHODE DE TRAVAIL (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2027 : .....</li> <li>• 2028 : .....</li> <li>• 2029 : .....</li> <li>• 2030 : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> </ul>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>Nouvelle filière à creuser : hydroélectricité.</p> <p>Plantation de chênes lièges en sylvopastoralisme : matériau d'avenir adapté au changement climatique. (Attention, retour sur investissement très long)</p>	

FICHE ACTION « Renforcer l'application de la loi Egalim pour favoriser les circuits courts et la conservation de la valeur ajoutée produite localement »

<p><b>CONSTAT :</b></p> <p>Impact des activités extérieures aux collectivités territoriales sur leurs compétences (eau, tourisme, urbanisation) ; Fragilité des élevages et manque d'attractivité pour les jeunes repreneurs : enjeux de transmission des exploitations agricoles ; Sensibilité du secteur touristique aux conditions environnementales (température, qualité de l'eau, etc.) ; Planification de l'urbanisation et des transports impactée par la réglementation (ZAN) ; Maintenir un tissu agricole viable et résilient.</p>	<p><b>BENEFICIAIRES</b> (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p>Toutes filières, circuits courts et longs !</p> <p>Circuits courts = circuits avec un nombre d'intermédiaires réduit (mais pas forcément sur une échelle géographique réduite !).</p>
<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <p>Assurer la complémentarité des filières (vente locale / Bordeaux – Toulouse)</p>	<p><b>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Complémentarité avec le maillage de marchés déjà existant</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p><b>PORTEUR(S) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>	<p><b>METHODE DE TRAVAIL</b> (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)</p> <p>Commencer par réfléchir à aider / appuyer la commercialisation en vente locale (mutualisation d'espaces de commercialisation par exemple), faire des études de marché pour évaluer les débouchés.</p> <p>Soutenir les zones où il y a déjà un marché existant.</p>
<p><b>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2027 : .....</li> <li>• 2028 : .....</li> <li>• 2029 : .....</li> <li>• 2030 : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> </ul>	<p><b>SOURCES DE FINANCEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</b></p> <p>Attention à ne pas interférer avec les marchés locaux déjà existants (ne pas les déstabiliser avec une nouvelle concurrence). Les bassins de population ne sont peut-être pas suffisants pour développer des circuits courts. Les nouvelles filières sont difficiles à appréhender (beaucoup de choses ont déjà été tentées).</p> <p>Besoin de retours d'expérience, d'exemples positifs qui existent, besoin de représenter le point de vue des producteurs en vente locale.</p>	

LOCALISATION DE L'ACTION « Renforcer l'application de la loi Egalim pour favoriser les circuits courts et la conservation de la valeur ajoutée produite localement »

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓

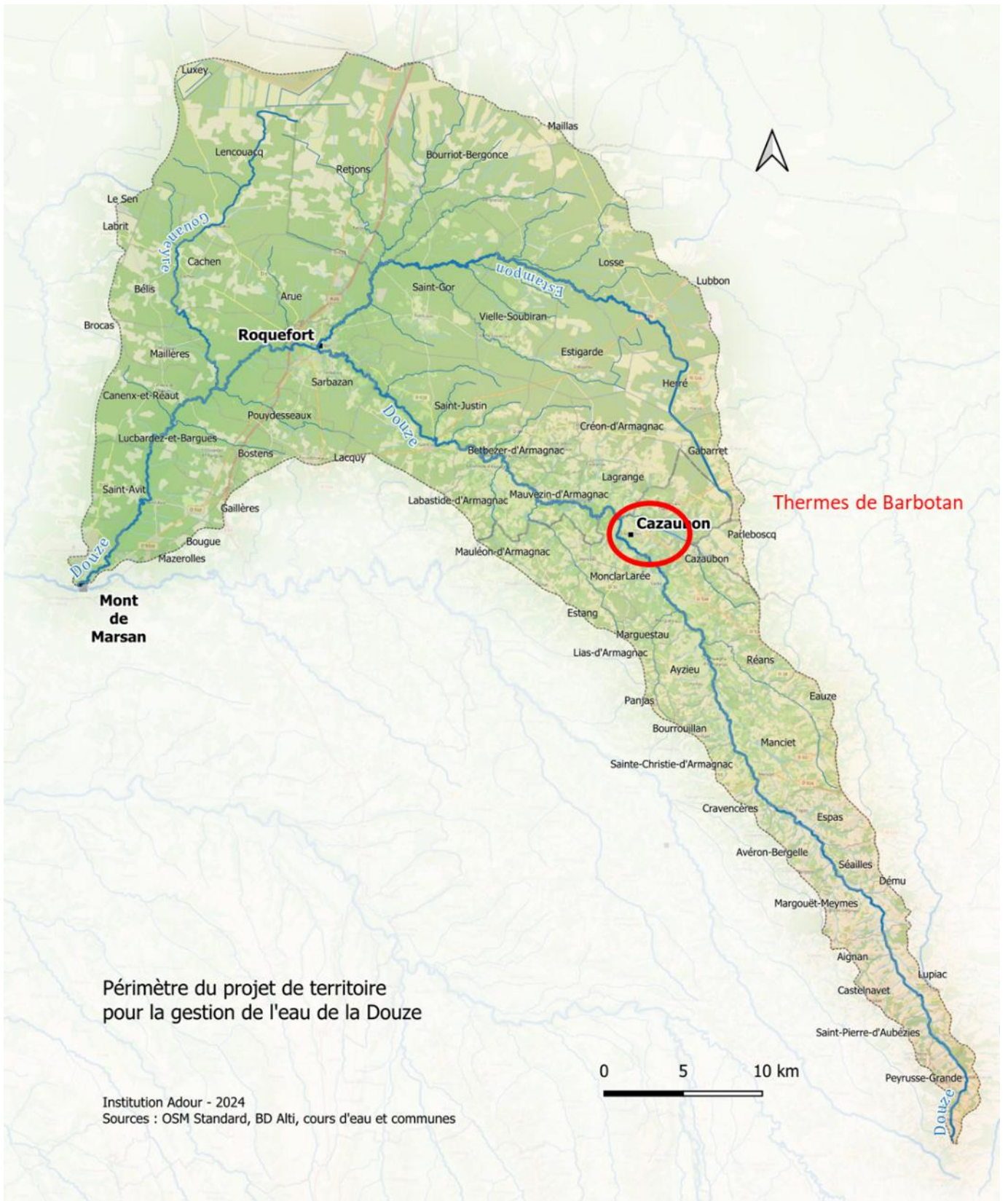


FICHE ACTION « Expérimentation : Valoriser les eaux riches en nutriments (ex. : réutilisation en agriculture via l'aquaponie) » → Aquaponie jugée peu réaliste par la CA.

<p><b>CONSTAT :</b></p> <p>Turbidité élevée, réchauffement des cours d'eau (cyanobactéries, manque d'oxygène) ; Pollution (pesticides, NH4, nitrates) et impacts sur la pisciculture ; Présence d'espèces exotiques envahissantes (ex : <u>Pseudorasbora parva</u>).</p>	<p><b>BENEFICIAIRES</b> (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p>
<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>	<p><b>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p><b>PORTEUR(S) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>	<p><b>METHODE DE TRAVAIL</b> (<i>Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?</i>)</p> <p>Il faudrait réfléchir à des compromis entre agriculteurs et communes qui doivent aussi arroser leurs espaces verts, leurs stades, développer le tourisme...</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p><b>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2027 : .....</li> <li>• 2028 : .....</li> <li>• 2029 : .....</li> <li>• 2030 : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> </ul>	<p><b>SOURCES DE FINANCEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</b></p> <p>Attention, peu de modèles économiques rentables. Crainte de ne pas avoir de STEP assez importantes sur la Douze (pas assez de bassins importants de population). Peut-être que les eaux usées des thermes de <u>Barbotan</u> pourraient s'y prêter.</p>	

LOCALISATION DE L'ACTION « Expérimentation : Valoriser les eaux riches en nutriments (ex. : réutilisation en agriculture via l'aquaponie) »

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



### 4.3. GROUPE « Actions de (ré)implantation de prairies et de valorisation de systèmes agropastoraux »

## Points remontés en plénière lors de la restitution

### Rôle de la prairie dans les systèmes d'exploitation

- La prairie joue un rôle clé dans les rotations culturales, notamment pour les exploitations en polyculture-élevage.
- Elle permet une diversification des assolements et une meilleure gestion des sols.

### Enjeux pour la filière élevage

Acteurs clés :

- o Abattoirs et vétérinaires sont rares sur le territoire, ce qui fragilise la filière.
- o Coopératives : Leur rôle est questionné. Pourraient-elles jouer un rôle plus actif dans l'accompagnement des éleveurs ?
- o Industriels : Possibilité de créer de nouvelles coopératives, même de petite taille, regroupées par territoire ?
- o Labels (SIQO : signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, ex : agriculture biologique, AOP, AOC, Label Rouge, IGP...) et rentabilité : les labels peuvent être bénéfiques, mais leur intérêt économique doit être garanti pour les éleveurs. Sinon, ils deviennent une charge supplémentaire plus qu'un atout.

### Freins identifiés

- Les paiements pour services environnementaux sont actuellement inaccessibles aux polyculteurs-éleveurs, ce qui limite leur adoption.
- Accès à l'eau : Le coût de l'eau potable est un frein pour les éleveurs qui n'ont ni mare ni accès à un cours d'eau et dépendent du réseau : les besoins en eau des animaux représentent un coût significatif.
- Taille critique des exploitations : un seuil de 80 UGB (unité gros bétail) a été évoqué comme nécessaire pour assurer la rentabilité. Certains acteurs remettent en cause ce seuil, estimant qu'une rentabilité est possible avec des exploitations plus petites, ils s'accordent néanmoins sur la réalité d'un seuil critique pour ce type d'exploitation agricole.
- Transformation à la ferme : les abattoirs mobiles sont une piste à explorer.
- Qualité de vie des éleveurs : attention aux pistes d'actions qui vont induire une surcharge de travail pour ces exploitants, déjà élevée, qui pourrait nuire à leur qualité de vie et de fait impacter la pérennité de leur activité.

### Questions ouvertes

- Quel rôle les coopératives et les industriels peuvent-ils jouer pour soutenir les éleveurs ?
- Comment rendre les PSE accessibles aux polyculteurs-éleveurs ?
- Comment sécuriser l'accès à l'eau pour les éleveurs dépendants du réseau ?
- Comment concilier rentabilité et qualité de vie dans les petites exploitations ?

## Résultats bruts

FICHE ACTION « Maintenir ou réimplanter des prairies près des cours d'eau (gain sur la qualité de l'eau, capacités épuratoires, maintien de l'élevage) : Redynamiser l'élevage en pâturage (têtes de bassin notamment) et accompagner sa résilience face au changement climatique (accès à l'eau, autonomie fourragère, transformation) »

### CONSTAT :

Érosion, perte de fertilité, et pollution (nitrates, phytosanitaires) ; Monocultures (ex. maïs) et rotation insuffisante ; Drainage et impact sur les écosystèmes.

Intérêt de faire des rotations avec les grandes cultures. Possibilité, possibilité de remettre des haies. Plus d'autonomie vis-à-vis des intrants.

### BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :

Les céréales pourraient être valorisées pour l'engraissement du bétail, cela créerait de la valeur ajoutée.

Éleveurs d'ovins, bovins, caprins.

(Taille critique : 80 Unités Gros Bétail)

### OBJECTIFS :

- Création de fumier, épandage, augmente les RFU – Réserves facilement utilisables, augmente le stockage.
- Intérêt pour l'élevage et pour l'agronomie : enrichissement / préservation des sols par l'apport de matière organique.
- Faire des labels : ok, utile si ce n'est pas seulement du marketing et que l'objectif est bien le maintien d'un revenu agricole.
- Garantir le maintien d'abattoirs.
- L'installation n'est pas évidente, il faut la faciliter.
- Maîtriser la variation du coût de la nourriture du bétail.

### CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :

- Retour d'expérience de LUR BERRI, coopérative agricole basque ?
- Retour d'expérience d'AER élevage (Centre équestre)

### PORTEUR(S) :

- Elus
- Passer par des « créateurs de valeur ajoutée » : privés, coopératives à taille humaine, réseaux d'agriculteurs... Avec une visibilité sur les prix et des contrats pluriannuels.
- GIEE

METHODE DE TRAVAIL (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)

Sortir du PTGE et travailler à une stratégie régionale d'abattage ? Effet seuil en dessous duquel le projet sera complètement abandonné. Il faut faciliter la vie aux éleveurs et aux exploitants, leur métier est déjà assez dur.

Besoins de vétérinaires mieux répartis sur le territoire.

### SOURCES DE FINANCEMENT :

Les PSE ne sont pas accessibles aux polyculteurs éleveurs, c'est un frein !

### POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :

Problème : accès à l'eau pour les cultures végétales. Les maillons indispensables sont les abattoirs (fixes ou ambulants), il faut une stratégie régionale sur la localisation de l'abattage.

Besoins de structures adaptées et d'espaces fonctionnels, de bâtiments photovoltaïques. Attention aux complexités administratives. Produire du lait nécessite trop de temps de travail. Les prairies naturelles sont des terrains inconstructibles (ZAP : zone à protéger), attention aux contraintes du PLU.

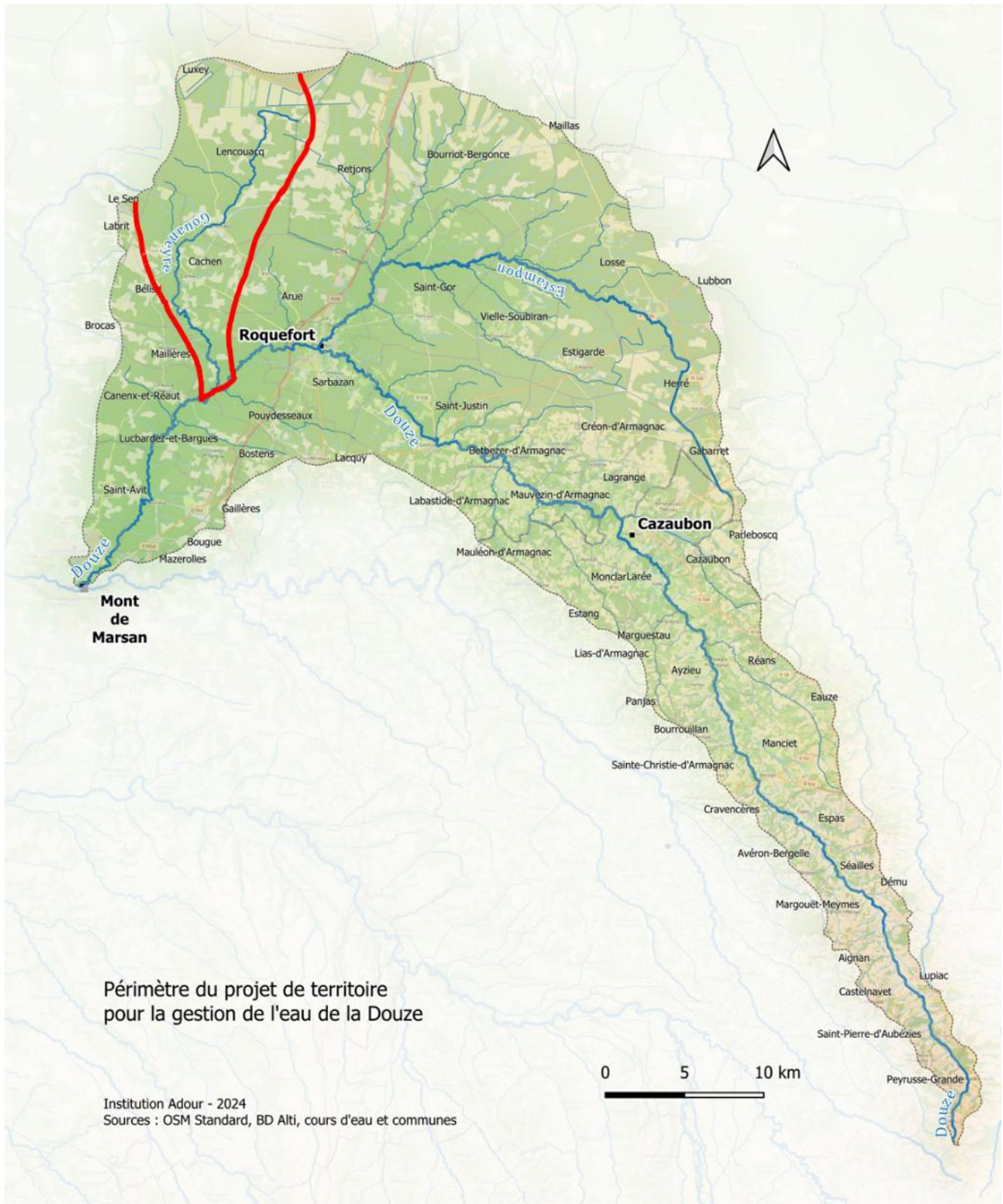
Coût AEP pour les éleveurs important.

FICHE ACTION « Valoriser les systèmes agropastoraux »

<p><b>CONSTAT :</b></p> <p>Perte de biodiversité et de services écosystémiques ; Pression sur les ressources naturelles.</p> <p>Elevage = maintien infrastructures agroécologiques / mares / ...</p>	<p><b>BENEFICIAIRES</b> (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p>
<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pâturage de couverts végétaux : les déjections augmentent la matière organique. Aide et maintien de la filière d'élevage en extensif (bovins)</i></li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>	<p><b>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p><b>PORTEUR(S) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>-</li> </ul>	<p><b>METHODE DE TRAVAIL</b> (<i>Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?</i>)</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p><b>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2027 : .....</li> <li>• 2028 : .....</li> <li>• 2029 : .....</li> <li>• 2030 : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> </ul>	<p><b>SOURCES DE FINANCEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</b></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	

LOCALISATION DE L'ACTION « Valoriser les systèmes agropastoraux »

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



Périmètre du projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Douze

Institution Adour - 2024  
Sources : OSM Standard, BD Alti, cours d'eau et communes

FICHE ACTION « Élaborer un plan de gestion agro-environnemental à l'échelle communale »

<p><b>CONSTAT :</b></p> <p>Manque de sensibilisation et de pratiques économes en eau ; Restrictions d'usage mal communiquées ; Besoin d'outils concrets pour les particuliers et les collectivités.</p>	<p><b>BENEFICIAIRES</b> (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p>
---	---

<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Haies : Plan de gestion durable sur la commune (AP32 ? FDC32)             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagnement des gestionnaires</li> <li>○ Accompagnement des élus</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PLUi (diagnostic, PADD, règlementaire et OAP)</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
--	---

**PORTEUR(S) :**

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**METHODE DE TRAVAIL** (*Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?*)

**Partenaires : collectivités**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

- 2027 : .....
- 2028 : .....
- 2029 : .....
- 2030 : .....
- : .....
- : .....
- : .....

**SOURCES DE FINANCEMENT :**

- EPCI / AEAG
- .....
- .....
- .....

**POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :**

.....

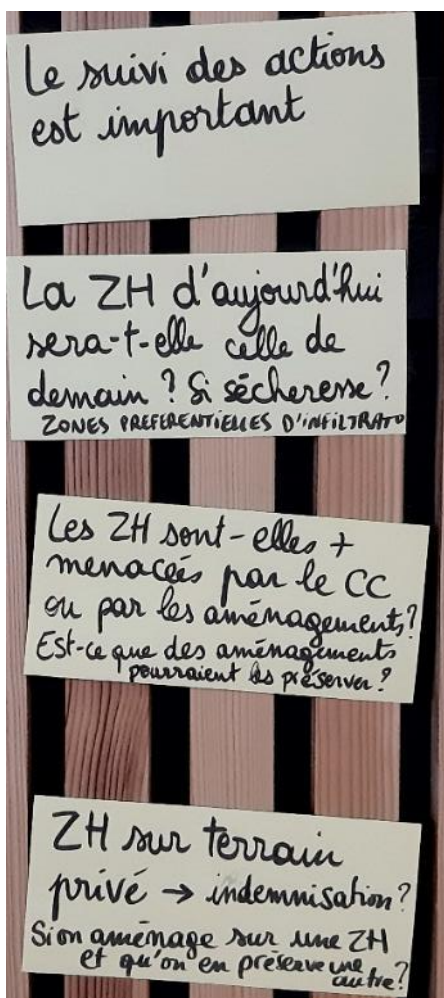
.....

.....

#### 4.4. GROUPE « Actions d'aménagement pour gérer l'infiltration, les écoulements d'eau et les crues »

### Points remontés en plénière lors de la restitution

#### Actualité post tempête Nils : Gestion des crues et des assecs



– Les assecs estivaux n'ont plus été observés depuis la construction des RSE (réservoirs de soutien d'étiage) : effet positif des RSE sur l'environnement et les débits des cours d'eau.

– Un participant évoque le souhait d'une gestion pluriannuelle des stockages, pour qu'ils contribuent à la fois à la régulation des crues et des étiages à moyen/long terme.

#### Ouvrages autorisés ou non

– Le SAGE interdit actuellement les ouvrages en travers des cours d'eau, ce qui limite les solutions techniques : clarifier la position du PTGE sur les ouvrages en travers des cours d'eau. [Rappel : la règle 2 du SAGE actuel est bien rédigée en ce sens, mais le SAGE est également en phase de révision, donc cela est voué à évoluer].

#### Recharges de nappes, implantation de bandes enherbées, mellifères, etc.

– Localiser les actions sur les zones concernées (ex. : Landes uniquement pour les nappes affleurantes)

– Réfléchir à des « sous-actions » plus précises : une spécifique aux nappes, une sur les bandes enherbées, haies, jachères mellifères, etc.

– Les participants s'accordent sur le fait que si ces actions sont menées, elles devront surtout (comme d'autres actions) être accompagnées dans le temps : le suivi étant un élément clé dans la réussite de ces actions.

– Des retours d'expérience issus d'autres territoires sont à mobiliser pour ces deux thématiques, pour s'en inspirer les pouvoir les décliner localement.

#### Zones d'expansion, zones humides et renaturation des cours d'eau

– Les cours d'eau ont été historiquement artificialisés (accélération des écoulements, drainage agricole), ce qui aggrave les submersions lors des crues.

- La renaturation (restauration des zones humides, suppression des embâcles) est proposée comme solution, mais elle fait débat : certains acteurs défendent le curage régulier et le retrait des embâcles, en opposition avec la renaturation telle que pratiquée par les syndicats de rivière (ralentissement des écoulements vs. pratiques des -années 80-90 qui ont pourtant montré leurs faiblesses).
- Il a été rappelé que les zones humides sont des annexes essentielles des cours d'eau, jouant un rôle clé dans la recharge des nappes et la biodiversité.
- Les zones humides font partie intégrante des hydrosystèmes<sup>2</sup> et pour la résilience de ces derniers, leur fonctionnalité est requise.
- Des participants précisent que si des études zones humides déclarent des terrains agricoles ou particuliers comme étant des ZH, il faudrait étudier des mécanismes d'indemnisation pour ces terrains déclarés en zones humides dont il faudra compenser la préservation en l'état.
- Les participants ont souligné la nécessité de conserver un bon sens économique : les actions, même partagées, ne seront pas mises en œuvre si leur coût est prohibitif.

### Quelle gestion des écoulements dans le PTGE ?

- Préciser la position du PTGE sur la renaturation vs. le curage, en s'appuyant sur des données scientifiques et des retours d'expérience et intégrer cette clarification dans les prochains comptes rendus.
- *Rép. : le curage, s'il est pratiqué de manière excessive ou systématique, tend à dégrader l'état écologique des cours d'eau et à réduire leur capacité à fournir des services écosystémiques (filtration, habitat, régulation des crues). La renaturation est largement préférée dans les approches actuelles de gestion durable des cours d'eau, car elle vise à restaurer les processus naturels qui garantissent la bonne santé du milieu sur le long terme.*  
*Dans le cas de cours d'eau fortement sédimentés, un curage limité, ponctuel et adapté peut être nécessaire, mais toujours accompagné d'un projet de renaturation pour renforcer la résilience du système. Le curage peut être un outil ponctuel mais ne doit pas devenir la norme d'entretien. Lorsque c'est possible, il faut privilégier la renaturation : restauration de méandres, végétalisation des berges, création de zones humides, reconnecter le lit mineur et majeur...*  
*Avant toute intervention, l'approche réglementaire débute par la détermination de la nature de l'écoulement : cours d'eau ou fossé ? Ci-dessous les liens vers les onglets*

---

<sup>2</sup> Ecosystème spécifique des milieux aquatiques décrit généralement par : un tronçon de cours d'eau incluant le lit mineur, le lit majeur, la nappe phréatique et les milieux aquatiques et riverains qu'ils contiennent, au sein du bassin versant. Il comprend donc les êtres vivants qui en font partie, la nature du lit et des berges, les caractéristiques du bassin versant, le régime hydraulique, les propriétés physico-chimiques de l'eau et les flux d'eau, d'énergie, de nutriments, d'organismes vivants et de matière organique qui le caractérisent.

des sites respectifs concernés de la DDTM des Landes et de la DDT du Gers précisant la démarche administrative à suivre.

DDTM Landes : <https://www.landés.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Risques-Naturels-et-Technologiques/Eau-et-Pêche/Caractérisation-des-milieux/Cours-d-eau-et-fosses/Cartographie-des-cours-d-eau-dans-le-departement-des-Landes>

DDT Gers : <https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Gestion-de-l-eau/Cours-d-eau-fosses-et-drainages-agricoles/Cartographie-des-cours-d-eau-comment-differencier-un-cours-d-eau-d-un-fosse>

**Recommandation** : Les syndicats de gestion des milieux aquatiques **peuvent dans tous les cas** vous assister techniquement et administrativement dans vos démarches et projets répondant à ces problématiques. N'hésitez jamais à les solliciter, c'est gratuit !

**Syndicat du Midou et de la Douze (40) SMD :**

Interlocuteur technique : Vincent LARSEN

Tel : 06 40 26 01 13 @ : [vincent.larsen@midoudouze.fr](mailto:vincent.larsen@midoudouze.fr)

**Syndicat Mixte des bassins versants du Midour et de la Douze (32) SMBVMD :**

Interlocuteur technique : Sylvain KARIMJOOY

Tel : 06 13 05 52 24 @ : [siab.midourdouze@orange.fr](mailto:siab.midourdouze@orange.fr)

- Étudier des solutions alternatives pour la gestion des crues, comme les zones d'expansion naturelle (+ : peu coûteux, ces zones peuvent être identifiées sur des anciennes photos aériennes ? ; - : des acteurs précisent que la submersion de terres agricoles impacte négativement ces dernières, et que seuls les agriculteurs en supportent les impacts négatifs)
- Les participants proposent de pouvoir lier les zones humides aux documents d'urbanisme.

### Questions ouvertes

- Une zone humide est-elle vouée à le rester, compte tenu du changement climatique ?
- Sont-elles davantage menacées par le changement climatique ou par les choix d'aménagements faits ?
- La compensation écologique est-elle une solution adéquate, y compris si on considère la fonctionnalité des zones humides ?

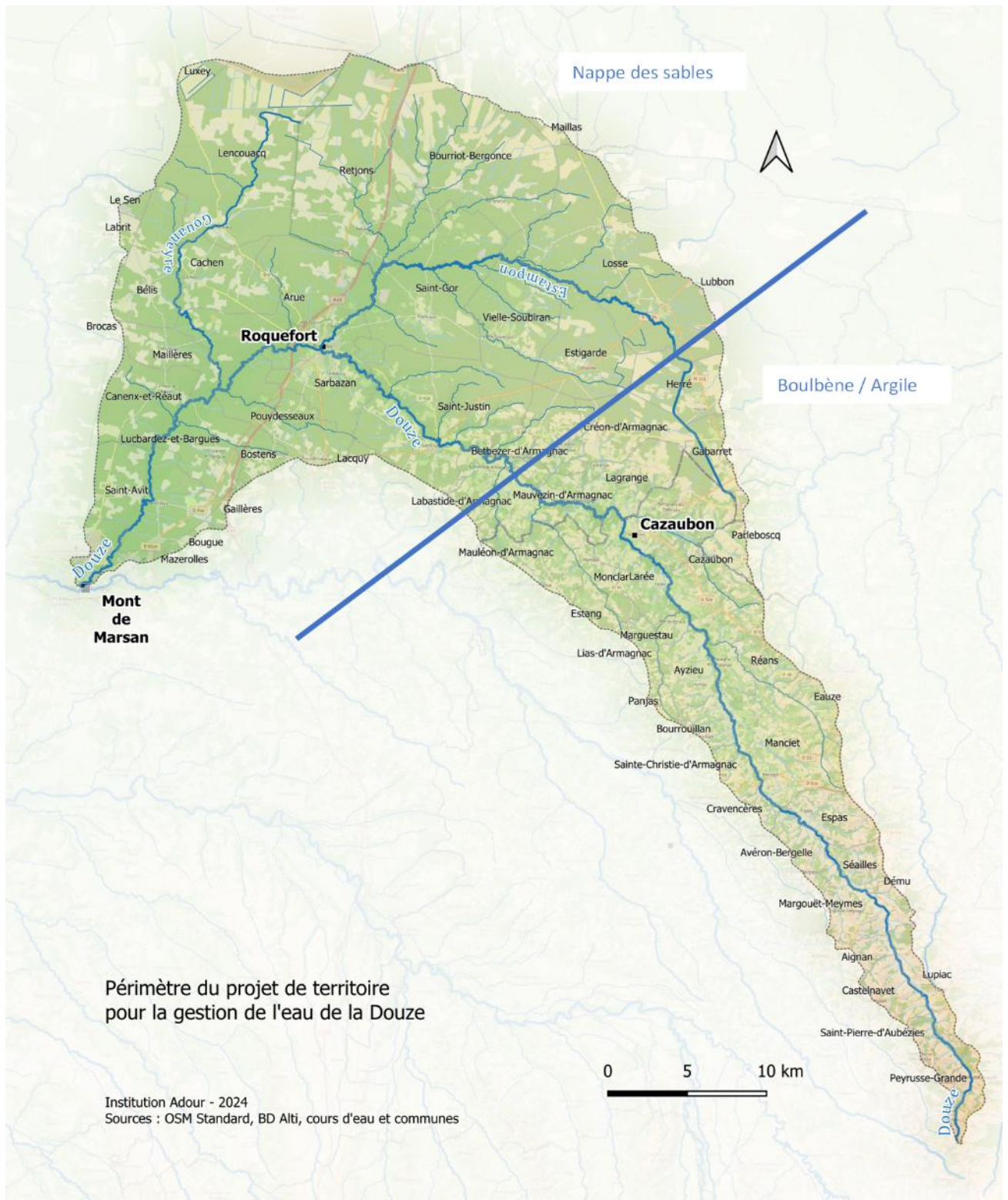
## Résultats bruts

FICHE ACTION « Rehausser/maintenir le niveau de la nappe d'accompagnement en favorisant sa recharge grâce au ralentissement des vitesses d'écoulement : accompagner les aménagements en faveur du ralentissement et de l'infiltration de l'eau sur le bassin versant »

<p><b>CONSTAT :</b></p> <p>Excès d'eau : Inondations, cultures d'hiver soumises à un excès d'eau ; Pénuries d'eau : Étiages plus précoces, plus longs et plus marqués</p>	<p><b>BENEFICIAIRES</b> (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p>Tout habitant du bassin</p>
<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le travail déjà mis en place</li> <li>• Avoir des retours d'expérience sur des expérimentations</li> <li>• Prendre en compte / faire le lien avec les documents d'urbanisme et de planification (pour le pluvial)</li> </ul>	<p><b>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
<p><b>PORTEUR(S) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FDC40</li> <li>• Forestiers</li> <li>• Collectivités</li> <li>• CA40 (expérimentation ?)</li> </ul>	<p><b>METHODE DE TRAVAIL</b> (<i>Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?</i>)</p> <p>Travailler sur les pentes ?</p> <p>Faire le lien avec la fiche action sur les haies.</p> <p>Veiller à la compatibilité avec les systèmes agricoles d'aujourd'hui.</p>
<p><b>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2027 : .....</li> <li>• 2028 : .....</li> <li>• 2029 : .....</li> <li>• 2030 : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> </ul>	<p><b>SOURCES DE FINANCEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AEAG ?</li> <li>• Région ?</li> </ul>
<p><b>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</b></p> <p>Différentes vitesses d'écoulement entre l'amont et l'aval (amont plus encaissé). Action très vaste, nécessitant d'être précisée. Par exemple : FDC40 : parcelles sur Losse ? Cibler les zones d'érosion.</p> <p>Contexte économique très compliqué, il faut des actions applicables financièrement.</p>	

LOCALISATION DE L'ACTION « Rehausser/maintenir le niveau de **la nappe d'accompagnement\*** en favorisant sa recharge grâce au ralentissement des vitesses d'écoulement : accompagner les aménagements en faveur du ralentissement et de l'infiltration de l'eau sur le bassin versant » **\*Qu'entend-t-on exactement par « nappe d'accompagnement » ?**

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



FICHE ACTION « Planter, régénérer et gérer l'entretien des haies ; créer des bandes fleuries/jachères mellifères ou bandes enherbées ; développer l'agroforesterie »

<p>CONSTAT :</p> <p>Perte de biodiversité et de services écosystémiques ; Pression sur les ressources naturelles.</p> <p>Erosion des sols, pertes agronomiques</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p>Agriculteurs</p> <p>Collectivités (voiries)</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser la repousse spontanée</li> <li>• Proposer des solutions économiquement attractives</li> <li>• Cibler les zones prioritaires</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la mise en place d'un plan de gestion</li> <li>• Nombre d'hectares / linéaire plantés</li> <li>• Taux de reprise</li> <li>• Convention avec contrepartie</li> </ul>
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FDC</li> <li>• CA</li> <li>• Syndicats de rivière</li> <li>• Coopératives associées</li> <li>• Arbre et Paysage 32</li> </ul>	<p>METHODE DE TRAVAIL (<i>Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?</i>)</p> <p>Action à développer avec le monde de la chasse et les agriculteurs.</p> <p>Utiliser le grain bocage (FDC40 et 32)</p> <p>Arbre et Paysage 32, CA40 et CA32</p> <p>Actions de plantations par les syndicats de rivière</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2027 : .....</li> <li>• 2028 : .....</li> <li>• 2029 : .....</li> <li>• 2030 : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> </ul>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trame verte en pays d'Armagnac</li> <li>• PPG plantations</li> </ul>
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>Inventaire des actions : inter-rang vignes, bandes enherbées, haies, jachères. Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs car l'entretien est accru avec la présence de haies. Etablir un guide de bonnes pratiques d'entretien des haies.</p>	

FICHE ACTION « Créer des bassins d'expansion de crues ou des zones humides »

<p><b>CONSTAT :</b></p> <p>Alimentation insuffisante des zones humides (ex. : lagune de Créon d'Ac*) ; Manque de connaissance sur les zones non prospectées.</p> <p>*Dépend de la nappe superficielle et du drainage</p>	<p><b>BENEFICIAIRES</b> (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p>Riverains</p> <p>Exploitants</p>
--	---

<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser les zones</li> <li>• Cibler les zones de non-production agricole pour des zones de compensation</li> </ul>	<p><b>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>
---	--

<p><b>PORTEUR(S) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>	<p><b>METHODE DE TRAVAIL</b> (<i>Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?</i>)</p> <p>Garder du bois dans les cours d'eau → syndicats de rivière</p> <p>Ne pas créer de zones humides, mais les restaurer en partenariat avec les agriculteurs</p> <p>Qui entretiendra ?</p>
---	--

<p><b>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2027 : .....</li> <li>• 2028 : .....</li> <li>• 2029 : .....</li> <li>• 2030 : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> <li>• : .....</li> </ul>	<p><b>SOURCES DE FINANCEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chercher des fonds de compensation → Faire le lien avec les zones d'extension de crue</li> </ul>
---	--

**POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :**

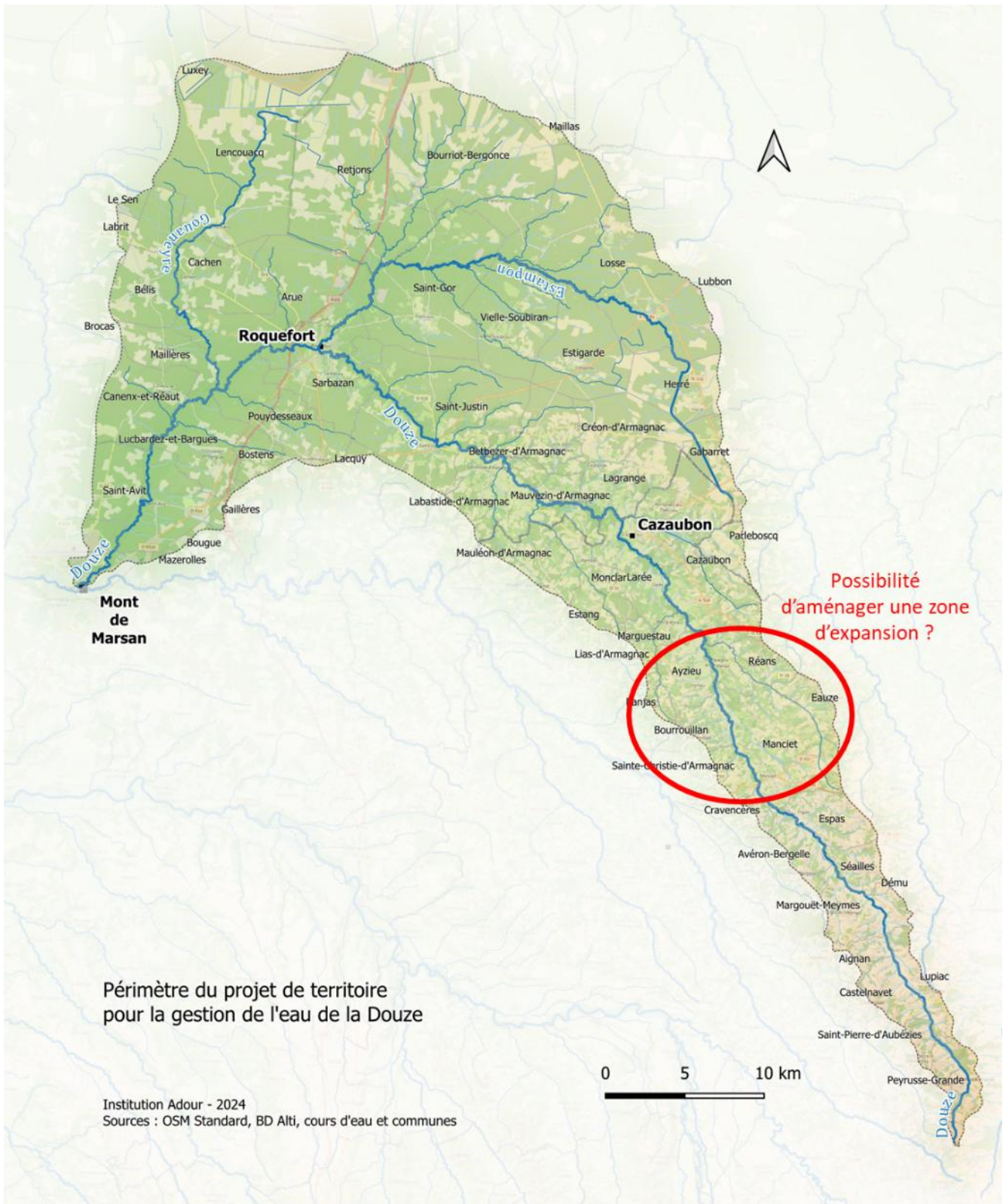
Prendre en compte le risque inondation pour les habitations

.....

.....

LOCALISATION DE L'ACTION « Créer des bassins d'expansion de crues ou des zones humides »

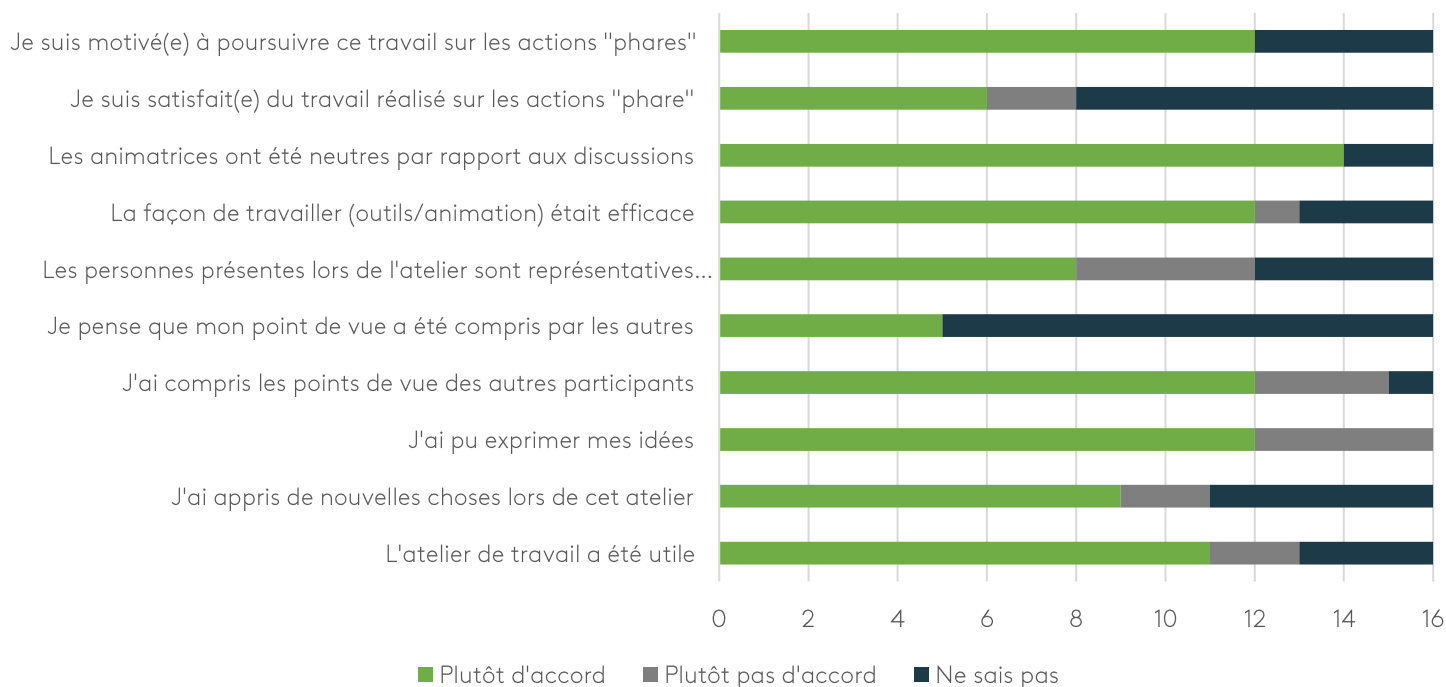
Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



## 5. EVALUATION DE L'ATELIER

### Evaluation anonyme de l'atelier du 17/02/2026

Mauvezin d'Armagnac, 16 répondant(e)s



#### Points positifs relevés par les participant(e)s :

- « Intérêt d'échanger avec d'autres acteurs »
- « Participants diversifiés »
- « J'ai appris des choses sur le fonctionnement de la CLE »
- « Les cartes étaient très pratiques »

#### Points négatifs relevés par les participant(e)s :

- « Je n'ai pas pu m'exprimer sur toutes les thématiques »
- « Je n'ai pas forcément toujours compris le point de vue de tous les acteurs » / « Les prismes d'appréhension sont différents »
- « Il manquait certains acteurs »
- « Le travail sur les actions phare est trop brouillé » / « travail plutôt laborieux »

#### Suggestions pour le prochain atelier :

- « Au prochain atelier inviter des éleveurs » / « Inviter des agriculteurs avec d'autres modèles, sur des petites surfaces (maraîchers, éleveurs avec un petit élevage ovin / caprin, avec transfo) »
- « Inviter les services de l'État et le Département »
- « Prévoir un(e) animateur(trice) par table pour s'assurer de la prise de parole de chacun(e) et gérer le timing ainsi que la compréhension de l'atelier »
- « Mettons les mains dans la technique agro et hydro »
- « Analyser les coûts – bénéfices des actions plus concrètement »